

REPUBLIQUE FRANCAISE

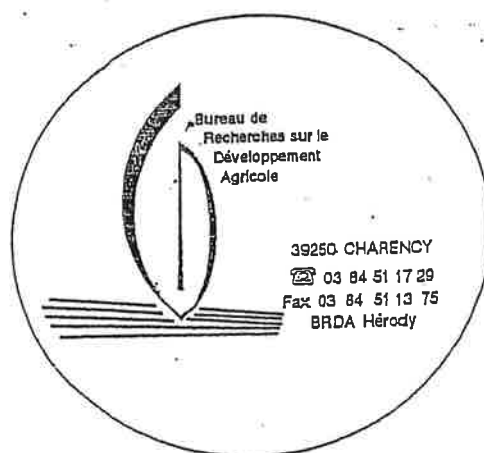
PAC

pièce 24

PREFECTURE DU JURA

ATLAS DES RISQUES
GEOLOGIQUES
DANS LE JURA

réalisé par



Edition 1998

CONCLUSION

L'Atlas des Risques Géologiques dans le Jura recense les zones sensibles, potentiellement instables et reconnues comme telles par des études ponctuelles. Il intègre les périmètres légalement reconnus et appliqués. Cet Atlas en délimitant les zones susceptibles de bouger, ne définit pas la nature du mouvement ou son origine : il s'agit d'un outil de décision destiné à des non spécialistes et permettant de formuler rapidement un avis sur l'opportunité d'un aménagement ou d'une construction :

- Tous les projets situés en zone verte ne doivent pas nécessairement être soumis à un avis géologique complémentaire. Dans certains cas, il appartient aux Services Instructeurs de demander néanmoins des compléments d'études pour une raison spécifique que l'échelle de l'Atlas ne peut intégrer.

- Tous les projets situés en zone orange devraient faire l'objet d'investigations géologiques complémentaires car, très souvent ce sont les travaux d'aménagement qui constituent un facteur déclenchant de mouvements dans une formation à priori immobile.

- Tous les projets situés en zone rouge ne peuvent être réalisés car le risque de mouvement met en danger les personnes et les biens soit directement soit indirectement (projection d'un risque). Néanmoins, une étude géotechnique précise permet de vérifier l'opportunité de la décision d'interdiction sous réserve que des éléments nouveaux soient apportés que l'étude initiale n'avait pas connus ou pris en compte.

Outil d'aide à la décision, l'Atlas n'est pas une fin en soi : il constitue une concrétisation et une application du Schéma Directeur, reposant sur des investigations de terrain. Il est aisé de comprendre que ce travail est évolutif à son tour et que des événements nouveaux, des techniques nouvelles, s'ouvriront sur des mises à jour toujours souhaitables.

L'Atlas des Risques Géologiques dans le Département du Jura permet ainsi de définir des zones où l'aménagement du territoire puisse se faire avec le minimum d'exposition aux risques de mouvements de terrain.

LEGENDE

Zone 1 - Couleur Rouge - Secteur de Risques Majeur
(mouvement encourus, ou mouvement à très forte probabilité). Constructions impossibles

Zone 2 - Couleur Orange - Secteur de Risque Maîtrisable
(mouvement possible mais de nature et d'intensité mesurables et pouvant être maîtrisé)
Constructions et aménagements soumis à conditions spéciales selon étude géotechnique préalable.

Zone 3 - Couleur Verte - Secteur de Risque négligeable
(état actuel des connaissances ne faisant pas apparaître de probabilité de mouvements)
Constructions possibles mais pouvant ponctuellement nécessiter un avis géotechnique.

Indications d'exploitations industrielles anciennes ou récentes:

Les localités où a eu lieu une exploitation de minerais ou matériaux (mine, carrière, extraction de pierres, sables, granulats etc...) ont été indiquées par une pastille rose portant indication de la nature du gisement exploité. Lorsque le périmètre d'exploitation ou de concession est connu, il a été reporté en tireté bleu. Lorsqu'il est inconnu, la pastille a été portée sous le nom de la Commune ou du lieu dit afin d'attirer l'attention sur la probabilité de risque lié à l'existence d'anciennes galeries, ou front de taille, ou éboulis des groisières etc... Pour ces dernières, seuls les secteurs importants ont été pris en compte.

F = Fer

G = Gypse

S = Sel

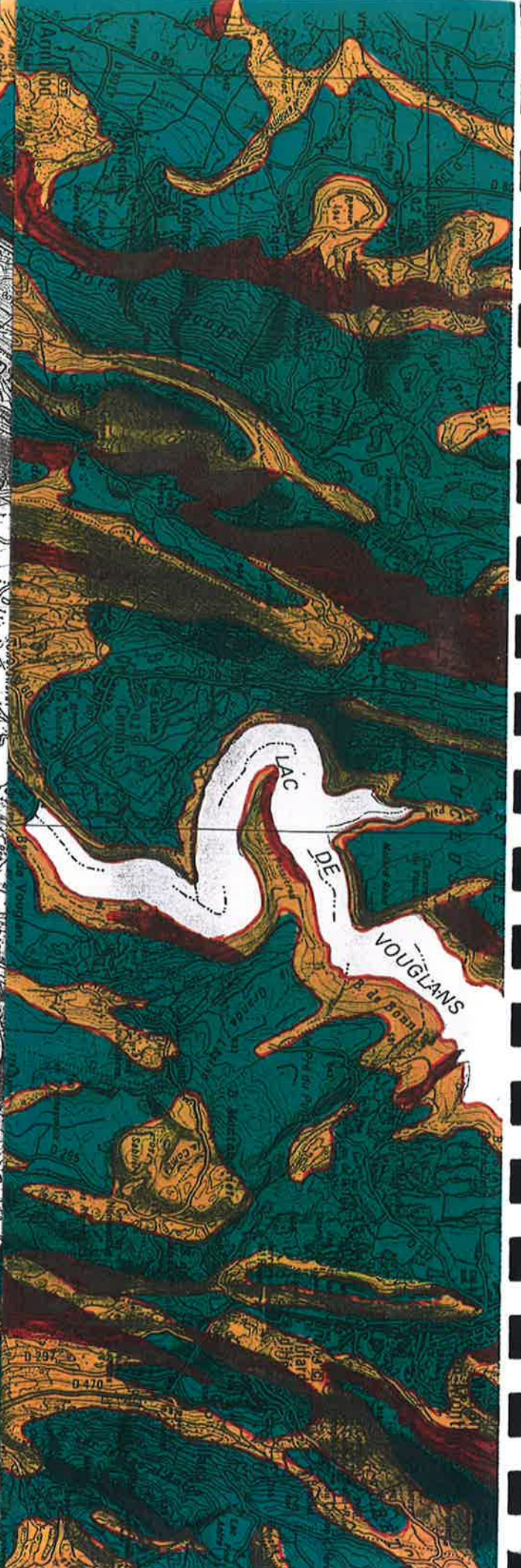
T = argiles de tuilerie, briquetterie

C = carrière à ciment ou à pierres

M = matériaux de type sables, groises, graviers etc...



Maquette et Couleurs
ATELIER DE CARTOGRAPHIE DU B.R.D.A
S.Audy



MOIRANS Est

23

D 277 SYDOUX

880 gr

